

ARRÊTÉ TEMPORAIRE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RD 113 -AVENUE DE L'UNION/ RD 14 / ROUTE DE 40 SOUS

Début des travaux
15/11/2021
Fin des travaux
15/12/2021

Article 1 : Entre les 15 novembre et 15 décembre 2021, la société SADE TELECOM, réalisera, pour le compte de la société OD FIBRE, une opération d'aiguillage des conduites Télécom situées sur la RD 113 -avenue de l'Union, sur la RD 14 et sur la route de 40 sous.

Article 2 : En fonction de l'avancement de l'opération, les restrictions suivantes seront appliquées :

- La circulation sera réduite à une voie au droit de la conduite Télécom impactée.
- Le stationnement des véhicules sera interdit au droit de la conduite Télécom impactée, à l'exception des véhicules de chantier.
- La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- L'accès aux propriétés des riverains sera maintenu en permanence.

Article 3 : Un balisage et une déviation piétonne seront mis en place et entretenus par la société chargée de l'opération, sous sa responsabilité, pour sécuriser et isoler les piétons du chantier.

Documents
[Arrêté N° 21/194](#)